



**Commune de SAINT-YVI**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 juillet 2022**

Nombre de conseillers :

En exercice 22  
Présents 12  
Votants 19

Date de la séance : 1<sup>er</sup> juillet 2022

Date de la convocation : 24 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi - 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., GAVAIRON A., ALTERO R., MAHE E., GAUDIN L., BOURDON J.-C., CASTERAS L., COTTEN A.-H., DANARD P., FRANCOIS B., KERHERVE J., NIQUE C.

Etaient absents ayant donné procuration à :

- PELIZZA A excusé procuration à MAHE E
- BIZIEN E. excusé, a donné procuration à KERHERVE J..
- FICAMOS – HUON E. excusée, a donné procuration à GAVAIRON A.
- GUILLOU D excusé, a donné procuration à DANARD P.
- LE MELL B excusé, a donné procuration à GAUDIN L.
- PRUD'HOMME H. excusée, a donné procuration à CASTERAS L.
- TOULARASTEL P, excusé, a donné procuration à NIQUE C.

Etaient absents : LE COZ T., LE MAO H., LE NAOUR L.,

Audrey GAVAIRON a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET 5 : TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE 2022/2023**

La poursuite du service de transport scolaire était notamment conditionnée à un minimum de 20 enfants inscrits. Suite à une communication réalisée auprès des familles en mai, 23 enfants sont pré-inscrits au service de transport scolaire pour l'année 2022-2023.

Selon les principes et tarifs votés par l'agglomération, la participation financière de CCA pour le transport scolaire primaire est de 70% maximum du coût du transport dans la limite d'une subvention à l'élève fixée à 1 050 € par an. CCA fixe également un principe de dégressivité en fonction du nombre de membres de la même famille faisant appel à un service de transport scolaire.

Le dispositif de transport scolaire fera l'objet d'un engagement à l'année scolaire, avec une forfaitisation mensuelle des tarifs et ce, quel que soit le nombre de trajets réalisés par les enfants (tarification sur 10 mois).

**Proposition 2022-2023 :**

Forfait mensuel (et tarif annuel)		
	2022/2023 (mensualité)	2022/2023 (tarif annuel pour information)
1er Enfant	18.00 €	180 €
2ème Enfant	14.00 €	140 €
3ème Enfant	9.00 €	90 €
4ème Enfant	gratuit	gratuit

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

✎ les tarifs 2022-2023 du service de transport scolaire.

(18 votes pour, 1 abstention)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre



A Saint-Yvi, le 06 juillet 2022  
Le Maire, Guy PAGNARD

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte